



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 octobre 2021

### 1. Finances

**Budget annexe « énergie solaire photovoltaïque »** : l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle M. Bouchet est sur les rails. La gestion de cette activité avec revente d'électricité, correspond à un service public industriel et commercial (SPIC) qui est soumis à un cadre budgétaire relevant de la nomenclature comptable M4. Un budget annexe a été établi. Le conseil accepte de verser une somme de 10 000 € pour lancer les études. Un emprunt de 130 000 € est en cours pour régler le montant des travaux à venir.

**Admission en non-valeur** : la commune n'a pu procéder au recouvrement de certains titres du budget assainissement. Le conseil accepte d'admettre en non-valeur ces titres pour une somme de 391,69 €.

### 2. Opération foncière

Les riverains du Mur Blanc sont confrontés à des problèmes d'écoulement d'eaux pluviales de la voie publique. Après étude, il s'avère qu'un bassin de rétention est nécessaire à son extrémité. Le tracé a été défini avec le propriétaire et l'exploitant. Le conseil accepte l'achat d'une parcelle de 1 200 m<sup>2</sup>.

### 3. Enfance-Jeunesse

**Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)** : trois conditions sont nécessaires pour participer au CMJ : être scolarisé en CM2 ou CM1 de l'année de l'élection, résider à Cissé et avoir une autorisation parentale. Il sera composé de 11 jeunes élus pour un mandat de 2 ans et sera régi par un règlement intérieur que le conseil adopte.

Pour accompagner les travaux du CMJ, le conseil décide d'instituer une commission composée d'élus et de personnes qualifiées : A. Savin, M. Normandin, P. Gambom, D. Roy, T. Desray, M. Pineau, A.M. Dudognon, N. Blandineau, V. Auger.

Un budget leur sera alloué.

**Chantier de jeunes** : ce projet est mené en relation avec le Local des Z'Ados de Neuville. Il se déroulera du 25 au 29 octobre sous la responsabilité de l'animatrice et de D. Grosjean qui coordonnera les travaux de nettoyage et embellissement du cimetière. 8 jeunes seront accueillis dont 4 au moins de Cissé. Le montant global de la récompense s'établit à 360 € et sera versé au bénéfice du Local des Z'Ados pour un projet commun de divertissement. Le Conseil approuve ce projet et son financement.

### 4. Personnel municipal

**Le Compte personnel d'activité (CPA)** : il se substitue au Droit individuel à la formation (DIF) et permet aux agents de renforcer leur autonomie et leur liberté d'action en faveur de leur évolution professionnelle. La prise en charge des frais pédagogiques et des frais de déplacement font l'objet d'un plafond décidé par l'assemblée délibérante. Le conseil fixe ce plafond à 1 200 € par an et par agent.

**Lignes directrices de Gestion (LDG)** : ce nouveau dispositif juridique a été institué par la loi de transformation de la fonction publique et a vocation à assurer l'égalité de traitement des agents et la transparence de la gestion et du déroulement de carrières. Ce projet présenté au comité technique a reçu son aval. Le conseil prend acte des critères définis à cet effet.

## 5. Questions diverses

**Rapport d'activités de la Communauté de Communes** : il reste à la disposition de chaque conseiller. Il est présenté au conseil dans sa globalité.

**Assainissement** : la tranche conditionnelle de la Grand'rue est relancée. Les riverains ont tous été contactés ainsi que les propriétaires de terrains nus pour connaître leur projet d'aménagement.

**Accueil des élèves au Quai d'Orsay** : les élèves de CM2, les deux équipes enseignantes, les déléguées de l'Académie et le maire ont été reçus au quai d'Orsay comme l'avait promis le Secrétaire d'État aux Affaires Européennes lors de sa visite dans les écoles de Cissé en juin.

**Travaux de voirie et des bâtiments** : les présidents des commissions présentent l'état d'avancement des travaux.